

Une policière municipale attaquée au couteau, son assaillant neutralisé

Cet homme de 39 ans, connu pour son islamisme et sévèrement schizophrène avait fait de la prison pour vol à main armée. Il a été abattu au terme d'une traque de trois heures dans la banlieue de Nantes.

Par Jean Chichizola

Publié hier à 22:01,

Mis à jour hier à 23:29



Des gendarmes et des membres du GIGN traquent l'agresseur de la policière municipale dans les moindres recoins de La Chapelle-sur-Erdre. *LOIC VENANCE/AFP*

Un ex-détenu, malade mental et radicalisé, ciblant avec une extrême violence, un vendredi, une policière municipale puis des gendarmes... L'attaque perpétrée à La Chapelle-sur-Erdre, non loin de Nantes, par Ndiaga Dieye, 39 ans, pose, au-delà de la qualification terroriste ou de droit commun finalement retenue, une nouvelle fois le problème de ces Fous de Dieu au profil hybride, entre haine et psychiatrie qui, de Villeurbanne à Romans-sur-Isère, ensanglantent le pays depuis des années. Encore le bilan déjà lourd de l'attaque de vendredi aurait-il pu être plus terrible encore.

Tout commence vers 10 heures du matin dans les bureaux de la police municipale de La Chapelle-sur-Erdre, ville paisible de quelque 20 000 habitants située à quelques kilomètres de la capitale des Ducs de Bretagne. Un homme attaque à coups de couteau une policière municipale et la blesse grièvement aux jambes. Décrite en état d'urgence absolue après l'attaque, la policière devrait survivre à ses blessures selon le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, venu sur place.

Une véritable chasse à l'homme s'est engagée avec la mobilisation de 180 gendarmes départementaux, 60 gendarmes mobiles, l'antenne du GIGN de Nantes, trois équipes cynophiles et deux hélicoptères

Après avoir poignardé la fonctionnaire, l'assaillant lui a arraché son arme de service avant de menacer deux personnes ayant tenté de le maîtriser. En quittant les locaux, il poignarde un second policier municipal, sauvé par son gilet par-balles, avant de fuir avec son véhicule personnel et d'avoir un accident. La voiture a été retrouvée abandonnée au beau milieu de la chaussée. L'individu a alors pris la fuite à pied. Et une véritable chasse à l'homme s'est engagée avec la mobilisation de 180 gendarmes départementaux, 60 gendarmes mobiles, l'antenne du GIGN de Nantes, trois équipes cynophiles et deux hélicoptères. L'extrême dangerosité d'un assaillant armé et déterminé a entraîné la sécurisation des établissements scolaires avec confinement des enfants des écoles et collèges de la ville. Les écoles aux alentours ont été sécurisées, selon la gendarmerie.

Le procureur de Nantes a révélé dans la soirée que le suspect s'était réfugié dans un logement privé -situé près de la brigade de gendarmerie de La Chapelle-sur-Erdre- habité par une jeune femme qu'il a séquestré pendant 2h30. Depuis le balcon, il va ensuite tirer sur des gendarmes avant de reprendre la fuite. Il est finalement intercepté dans un champs non loin de la brigade. Selon Gérard Darmanin, il est clair qu'il «*voulait agresser des gendarmes*».

Dans un ultime échange de tirs, l'individu est parvenu à blesser un gendarme à la main et un autre au bras. Grièvement touché à l'abdomen, l'assaillant va succomber à ses blessures. Vendredi soir, la section de recherche à Nantes de la gendarmerie nationale et le parquet de Nantes étaient saisis de l'affaire. Une enquête a été ouverte pour tentatives de meurtre mais aussi pour séquestration. Le parquet national

antiterroriste continuait par ailleurs à étudier la situation pour déterminer s'il devait se saisir du dossier. Une source judiciaire précisait vendredi que, comme à chaque fois dans ces dossiers hybrides, tout allait dépendre dans les heures à venir du résultat des perquisitions et des auditions, celle de la policière municipale mais aussi d'autres personnes présentes sur les lieux.

Profil édifiant

Le profil de l'assaillant de La Chapelle-sur-Erdre est en tout cas édifiant. Né en novembre 1981 à Saint-Nazaire, Ndiaga Dieye avait un lourd passé de délinquant de droit commun (violences, violences contre les forces de l'ordre...) commençant dès l'adolescence. Il habitait à La Chapelle-sur-Erdre depuis sa sortie de prison en mars 2021. Interpellé en 2013 dans une affaire de vol à main armée, il avait été condamné en 2015 à une peine de huit ans de réclusion criminelle. Lors de sa détention, il s'était rendu coupable de plusieurs agressions contre des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et des codétenus. En 2016, double rupture. Il est diagnostiqué schizophrène sévère. Il se dit notamment possédé par le mal, entend des voix, parle et rit tout seul en semblant s'adresser à des apparitions. Dans le même temps, il commence à s'adonner à une pratique de l'islam assidue et rigoriste. Une source proche du dossier explique que cette radicalisation semblait aussi correspondre à des épisodes de «décompensation» psychiatrique. Son état entraîne son placement dans une cellule individuelle. L'homme est en tout cas signalé par le renseignement pénitentiaire inscrit au FSPRT. Libéré en mars 2021, à la fin de sa peine, il est suivi par le renseignement dans le cadre du groupe départemental d'évaluation de la radicalisation. Il se soumet par ailleurs à ses obligations de réinsertion et de soin en prenant son traitement et en rencontrant le service pénitentiaire d'insertion et de probation. Avant de décider, vendredi, de tenter de tuer policiers et gendarmes.